



Generali Patrimoine
Service Internet
11 bd Haussmann
75311 Paris cedex 09

Generali Vie, Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros
Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 R.C.S. Paris

1^{er} exemplaire à retourner à Generali Vie
2^e exemplaire à retourner au Courtier
3^e exemplaire à conserver par le Client

N° Contrats

DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES EN LIGNE

Références du Courtier :

Code Partenaire : _____

Raison Sociale : _____

Adresse du site Internet : _____

Informations Souscripteur

(tous les champs sont obligatoires)

(pour les co-souscripteurs, remplir un deuxième bulletin)

Civilité M M^{me} M^{lle}

Nom du souscripteur* : _____

Prénom* : _____

Né(e) le : _____

à : _____

Adresse email : _____
(obligatoire) EN MAJUSCULES

Adresse postale : _____
(identique à l'adresse du/des contrats)

Code postal : _____

Ville : _____

* Vos nom et prénom doivent être identiques à ceux déclarés sur votre contrat d'assurance.

Demande d'accès aux services en ligne pour les contrats suivants :

- La consultation en ligne est une offre réservée aux contrats suivants : CEE, la gamme Xaélidia (exception faite pour Xaélidia Prestige et Xaélidia Retraite Entreprise), la gamme e-Xaélidia, la gamme Himalia, la gamme Supralia, la gamme Fédéralia, Pea Performance, Duo Fédé et Serenidad PERP. Pour tous les autres contrats la date de souscription devra être postérieure au 01/01/97.
- Les opérations de gestion en ligne sont exclusivement réservées aux contrats e-Xaélidia et Himalia.

contrat N°

ou / et souscription ci-jointe

Type de produit : _____

J'ai bien reçu et pris connaissance des conditions liées à ce service et jointes au présent bulletin, j'en accepte les termes.

En cas de contradiction entre d'une part les dispositions applicables à la consultation et à la gestion en ligne figurant dans les Conditions générales de votre contrat et d'autre part celles prévues dans le règlement d'accès aux services en ligne joint à la présente demande, ces dernières prévaudront.

Fait à _____ Le _____

Signature du Client
(précédée des mentions "lu et approuvé")

RÈGLEMENT D'ACCÈS À LA CONSULTATION ET À LA GESTION EN LIGNE

L'objet des présentes est de définir les modalités d'accès aux services en ligne mis à disposition par l'intermédiaire du site du Courtier ou sur le site www.acces-client.com (ci-après désignés "le Site") et les conditions de fonctionnement de ces services liées au contrat d'assurance souscrit auprès de l'Assureur. Le présent règlement est conclu entre le souscripteur du contrat d'assurance ("le Souscripteur") et l'Assureur par l'intermédiaire du Courtier. **L'accès aux services en ligne ne sera possible qu'après écoulement du délai de renonciation visé aux conditions générales du contrat d'assurance. L'accès aux services en ligne n'étant pas une condition essentielle et déterminante de la souscription du contrat d'assurance, le Souscripteur pourra effectuer toute opération sur le contrat d'assurance auprès de l'Assureur par l'intermédiaire du Courtier ou par courrier postal.**

1. Services accessibles en ligne et Conditions d'accès aux services en ligne

Les services accessibles en ligne disponibles au jour de la présente demande d'accès sont :

- la consultation en ligne sur certains contrats mentionnés dans le présent bulletin,
- les opérations de gestion en ligne exclusivement sur e-Xaélidia ou Himalia : seuls les arbitrages sont actuellement accessibles. D'autres opérations de gestion pourront être accessibles ultérieurement dans les conditions définies par l'Assureur (ex : versements, rachats,...). Le souscripteur en sera informé par l'Assureur par tout moyen.

L'accès à ces services est protégé par des Codes d'Accès (login et mot de passe), attribué par l'Assureur au Souscripteur, au moyen du bulletin prévu à cet effet.

Le Souscripteur déclare que l'ensemble des informations données à l'Assureur est exact.

Il s'engage à informer l'Assureur de toute modification de quelque nature que ce soit affectant les éléments déclarés dans le présent bulletin. A défaut, l'Assureur ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de la modification.

La consultation et les opérations de gestion en ligne seront accessibles dans les conditions suivantes aux personnes suivantes :

	Consultation		Opérations de gestion	
	Oui	Non	Oui	Non
Majeur capable	•		•	
Majeur incapable		•		•
Mineur	•			•
Co-souscripteur et/ou Co-assuré *	•			•
Le souscripteur est différent de l'assuré		•		•
Démembrement d'un contrat d'assurance vie	•			•
Démembrement d'un contrat de capitalisation		•		•
Non résident fiscal français	•			•

(* Sous réserve de remplir les conditions définies par l'assureur, certaines opérations de gestion seront accessibles en ligne

Certaines opérations de gestion ne sont pas accessibles dans les hypothèses suivantes : bénéficiaire acceptant, saisie du contrat (ex. : avis à tiers détenteur). Seule la consultation sera accessible.

Toute évolution dans les modalités d'accès à ces opérations sera portée à la connaissance du Souscripteur par tout moyen par l'Assureur.

L'Assureur se réserve le droit, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat d'assurance :

- de ne pas donner suite à la demande d'attribution de Code d'Accès aux services en ligne ou d'imposer des conditions et/ou restrictions particulières. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre,
- de suspendre ou mettre un terme, sans notification préalable, à l'accès de tout ou partie des services pour quelque motif que ce soit, notamment pour des raisons de sécurité juridiques ou techniques. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre.

Certaines opérations de gestion en ligne sont limitées dans leur montant. Cette limite est de 200 000 Euros, au-delà les opérations de gestion pourront être réalisées par envoi d'un courrier postal.

L'accès aux services en ligne est soumis aux conditions tarifaires en vigueur liées à l'utilisation d'Internet qui seront supportées par le Souscripteur.

1.1. Modalités d'attribution - Confidentialité

Suite à la réception de la demande d'accès, un Code d'Accès strictement confidentiel est attribué au Souscripteur par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce Code d'Accès, strictement personnel, aura pour fonction d'authentifier et d'identifier le Souscripteur permettant ainsi de garantir l'habilitation du Souscripteur à consulter et à gérer son contrat en ligne.

Pour des raisons de sécurité, le Souscripteur devra obligatoirement modifier son mot de passe à la première connexion selon la procédure qui lui sera indiquée sur le Site. Il pourra à tout moment à son initiative modifier son mot de passe. Il est recommandé de ne pas choisir un mot de passe aisément décelable par un tiers (ex : date de naissance).

Le Souscripteur prend toute mesure propre à assurer la sécurité et la confidentialité du Code d'Accès et s'engage à ne pas communiquer à des tiers ce Code d'Accès (notamment il doit veiller à ne pas pré-enregistrer son Code d'Accès.). Il est responsable de l'utilisation, de la conservation et de la confidentialité du Code d'accès. L'Assureur et le Courtier ne sauraient être tenus pour responsables de toute utilisation frauduleuse de ce Code.

Pour des raisons de sécurité, après cinq tentatives infructueuses de composition du Code d'Accès, le dispositif d'accès aux services en ligne devient inopérant. L'accès sera de nouveau accessible sur demande écrite du Souscripteur auprès de l'Assureur.

Un nouveau mot de passe sera alors envoyé par l'Assureur.

L'Assureur a le droit de retirer ou de bloquer l'usage du Code d'accès temporairement ou définitivement à tout moment sans avoir à en indiquer le motif.

1.2. Perte ou vol des Codes d'accès

En cas de perte ou vol ou de suspicion de perte ou de vol du Code d'accès, le Souscripteur doit impérativement et sans délai faire opposition auprès de l'Assureur par téléphone au Service Internet 01.58.38.85.45 aux heures et jours d'ouverture.

L'Assureur procédera alors à la désactivation du mot de passe. Un nouveau mot de passe sera envoyé par l'Assureur sur demande du Souscripteur.

Le Souscripteur est tenu pour responsable de toutes les conséquences de la perte de ses Codes d'Accès s'il ne fait pas opposition auprès de l'assureur. Aucune responsabilité de l'assureur ne pourra être retenue en cas de vol du code d'accès.

2. OPÉRATIONS DE GESTION EFFECTUÉES SUR LE SITE

2.1. Réalisation et Transmission des opérations de gestion en ligne

Le Souscripteur pourra réaliser les opérations de gestion par le biais des écrans de gestion disponibles sur le Site.

Les opérations de gestion au titre du contrat se font après authentification du Souscripteur au moyen de son Code Confidentiel sur le Site. Dès réception, l'Assureur confirme la prise en compte de l'opération de gestion par l'envoi d'un courrier électronique (e-mail). À défaut de réception de ce courrier électronique dans les 48 heures de la réalisation de l'opération de gestion en ligne, le Souscripteur doit immédiatement en faire part à l'Assureur, faute de quoi le Souscripteur sera réputé l'avoir reçu. À compter de la réception de ce courrier électronique, le Souscripteur disposera de 30 jours pour formuler une réclamation sur l'opération de gestion qu'il aura réalisée. Passé ce délai, l'opération de gestion réalisée sera réputée conforme à la volonté du Souscripteur. Un avenant sera envoyé au Souscripteur par courrier postal.

Le Souscripteur est seul garant de l'actualité et de la véracité de son adresse électronique fournie à l'Assureur. En conséquence, Le Souscripteur s'engage à vérifier et à mettre à jour régulièrement son adresse électronique. Toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'envoi d'un courrier électronique confirmant une opération de gestion à une adresse électronique modifiée sans en avoir avisé l'Assureur relève de la seule responsabilité du Souscripteur.

L'attention du Souscripteur est attirée sur l'imprévisibilité du délai pouvant courir entre le moment où il émet la demande et celui où l'Assureur la reçoit.

Dès qu'une opération de gestion a été réceptionnée par l'Assureur, une nouvelle opération de gestion pourra être demandée en ligne à condition que l'opération précédente ait été validée.

Les opérations de gestion sont traitées dans l'ordre de réception par l'Assureur, qu'elles soient effectuées par le biais du Site ou par courrier postal.

En tout état de cause, la responsabilité de l'Assureur ne saurait être engagée tant que celui-ci n'a pas réceptionné et validé l'opération.

L'assureur se réserve la faculté d'exiger à tout moment la confirmation des opérations par écrit.

Le Souscripteur devra conserver, sur support électronique ou par impression papier un exemplaire du récapitulatif de l'opération de gestion qu'il a réalisée.

2.2. Pré-requis informatique

- PC avec un système d'exploitation Windows (98, NT, 2000, XP)
- Navigateur Internet Explorer 6, Mozilla 1.5 (ou version supérieure).

3. DONNÉES PERSONNELLES

La conservation, le traitement et l'utilisation des données collectées dans le présent bulletin seront effectuées conformément la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Le Souscripteur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ces données personnelles auprès de Generali Patrimoine 11, boulevard Haussmann 75311 PARIS Cedex 09 (Service Relations Clientèle 01.58.38.81.00).

4. SÉCURITÉ ET DISPONIBILITÉ DES SERVICES

Les informations accessibles sur le Site circulent sous forme cryptée sur les réseaux de télécommunication. Il appartient au Souscripteur d'utiliser tous moyens de sécurité dont il dispose pour préserver la confidentialité des informations échangées. L'Assureur ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de la divulgation, même involontaire des informations échangées ou de la non-utilisation par le Souscripteur des moyens de sécurité.

L'Assureur et le Courtier mettent tout en oeuvre pour maintenir l'accès au Site. Cependant, ils peuvent être amenés à interrompre l'accès au site temporairement ou définitivement, notamment pour des raisons techniques ou de maintenance. Aucune indemnité ne peut être octroyée par l'Assureur ou le Courtier au titre d'une indisponibilité du site qu'elle soit temporaire ou définitive.

Dès lors, le Souscripteur reconnaît et accepte qu'en cas d'indisponibilité technique ou dysfonctionnement, l'ensemble des opérations de gestion devra être réalisé au titre du contrat par courrier postal adressé à l'Assureur ou auprès du Courtier.

Dans l'hypothèse d'une résiliation du partenariat entre l'Assureur et votre Courtier, l'Assureur fera ses meilleurs efforts pour permettre au Souscripteur de disposer d'un site de substitution.

5. RESPONSABILITÉ

L'Assureur s'engage à mettre tout en oeuvre afin de permettre au Souscripteur une utilisation optimale des services. L'Assureur n'est ainsi tenu qu'à une obligation de moyen et en aucun cas à une obligation de résultat.

La responsabilité de l'Assureur ne pourra pas être engagée en cas de circonstances indépendantes de sa volonté telles que des défaillances des systèmes informatiques ou des moyens de communications ou tout autre événement constitutif de force majeure.

La responsabilité de l'Assureur, limitée aux dommages directs, ne pourra être engagée qu'en cas d'erreur manifeste ou de faute lourde.

En toute hypothèse, lorsque la responsabilité de l'Assureur sera engagée, elle sera limitée au montant de l'opération de gestion réalisée.

6. CONVENTION DE PREUVE

Conservation informatique du contenu des écrans

Afin de sécuriser et de pouvoir être en mesure de faire la preuve des conditions des opérations de consultation et de gestion du contrat qui vous sont proposées, l'Assureur met en place un système d'enregistrement régulier permettant de conserver la preuve non personnalisée de l'ensemble des écrans de consultation et de gestion du contrat figurant sur le Site.

Informations financières

Afin de pouvoir être en mesure de faire la preuve des informations financières servant de base au calcul à la valorisation des unités de compte, l'Assureur procédera à une conservation des données communiquées par son système d'information.

Mode de preuve des différentes opérations en ligne

Vous acceptez et reconnaissez que :

- Toute consultation du contrat ou opération de gestion effectuée sur votre contrat sur le Site, effectuée après votre authentification au moyen de votre Code d'Accès sera réputée être effectuée par vous ;
- La validation de l'opération de gestion après authentification au moyen de votre Code d'Accès vaut expression de votre consentement à l'opération de gestion ;
- Toute opération effectuée après authentification au moyen de son Code d'Accès vaut signature identifiant le Souscripteur en tant qu'auteur de l'opération et constitue un moyen suffisant à assurer l'intégrité du contenu de l'opération de gestion ;
- L'Assureur pourra apporter la preuve des informations non personnalisées contenues dans les écrans de consultation et de gestion du contrat figurant sur le Site par le biais du système d'enregistrement régulier décrit ci-dessus au paragraphe "Conservation informatique du contenu des écrans" ;
- Les procédés de signature électronique mis en place par l'Assureur feront la preuve entre les parties de l'intégrité des opérations de gestion effectuées par le Souscripteur au moyen de ses Codes d'Accès ;
- L'Assureur pourra apporter la preuve des informations financières servant de base au calcul de la valorisation des unités de compte, par le biais de son système d'information ;
- De manière générale, les données contenues dans le système d'information de l'Assureur vous sont opposables et ont force probante en matière d'application de toutes dispositions du présent contrat.

7. INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE

Les informations délivrées sur le Site le sont à titre purement indicatif, elles n'ont aucune valeur contractuelle

Le Souscripteur est seul juge (i) des opérations qu'il effectue par le biais du Site ou par papier grâce aux informations figurant sur le Site (ii) et du choix des services. Les informations fournies ne doivent pas déterminer à elles seules l'opportunité et le choix des opérations.

L'Assureur ne saurait être tenu pour responsable de l'opportunité et des conséquences des choix opérés.

Il est fortement recommandé de solliciter l'avis et le conseil du Courtier avant chaque opération.

Les informations délivrées peuvent comporter des erreurs ou inexactitudes liées notamment au fonctionnement du réseau Internet et à l'intégrité du réseau.

Les informations communiquées ne prennent en considération que les opérations comptabilisées à la date de la consultation, à l'exception des opérations en cours.

8. LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, le contrat sera soumis à l'application de la loi française et à la compétence des tribunaux français.

